



FR

CONSEIL DE DIRECTION
98^{ème} session
Rome, 8 - 10 mai 2019

UNIDROIT 2019
C.D. (98) 1 rév. 2
Originaux: anglais/français
février 2019

ORDRE DU JOUR ANNOTE

1. Adoption du projet d'ordre du jour annoté (C.D. (98) 1 rév.)
2. Nominations (C.D. (98) 1 rév.)
 - a) Premier et deuxième Vice-Présidents du Conseil de Direction
 - b) Membres *ad honorem* du Conseil de Direction
 - c) Membres du Comité Permanent
3. Rapports
 - a) Rapport annuel 2018 (C.D. (98) 2)
 - b) Rapport sur la Fondation d'UNIDROIT
4. Garanties internationales portant sur des biens matériels d'équipement mobiles
 - a) Etat de mise en œuvre du Protocole ferroviaire de Luxembourg et du Protocole spatial (C.D. (98) 3)
 - b) Projet de Protocole à la Convention du Cap portant sur les questions spécifiques aux matériels d'équipement miniers, agricoles et de construction (C.D. (98) 4)
5. Droit privé et développement agricole
 - a) Elaboration d'un document d'orientation international sur les contrats d'investissement en terres agricoles (C.D. (98) 5(a) rév.)
 - b) Activités de suivi et promotion du Guide juridique sur l'agriculture contractuelle UNIDROIT/FAO/FIDA (C.D. (98) 5(b))
6. Procédure civile transnationale
 - a) Formulation de règles régionales ELI-UNIDROIT (C.D. (98) 6(a))
 - b) Principes d'exécution effective (C.D. (98) 6(b))

7. Contrats du commerce international: formulation des Principes relatifs aux contrats de réassurance (C.D. (98) 7)
8. Droit de la vente internationale: Elaboration d'un document d'orientation sur les textes existants dans le domaine du droit de la vente internationale en coopération avec la CNUDCI et la Conférence de La Haye de droit international privé (C.D. (98) 8)
9. Protection internationale des biens culturels (C.D. (98) 9)
 - a) Activités de suivi et promotion de la Convention d'UNIDROIT sur les biens culturels volés ou illicitement exportés et Dispositions modèles établissant la propriété de l'Etat sur les biens culturels non découverts
 - b) Collections d'art privées
10. Promotion des instruments d'UNIDROIT (C.D. (98) 10)
11. Correspondants (C.D. (98) 11)
12. Bibliothèque d'UNIDROIT et activités de recherche (C.D. (98) 12)
13. Ressources et politique d'information d'UNIDROIT (C.D. (98) 13 rév.)
14. Propositions relatives au Programme de travail pour la période triennale 2020 – 2022 et commentaires parvenus au Secrétariat (C.D. (98) 14 rév.)
15. Présentation du commentaire officiel de la Convention du Cap et du Protocole aéronautique – 4^{ème} édition (2019) par le Professeur Sir Roy Goode C.B.E., Q.C. et le Professeur Jeffrey Wool (voir Annexe 1 ci-après)
16. Questions administratives
 - a) Préparation du projet de Budget pour l'exercice financier 2020 (C.D. (98) 15(a))
 - b) Rapport du Secrétaire Général sur la mise en œuvre du nouveau système de rémunération et de sécurité sociale appliqué au personnel d'UNIDROIT (C.D. (98) 15(b))
17. Date et lieu de la 99^{ème} session du Conseil de Direction (C.D. (98) 1 rév.)
18. Divers

Droit privé et développement – Coopération avec le Forum Mondial sur le droit, la justice et le développement (GFLJD) et travaux éventuels futurs dans le cadre du projet "Modèle économique centré sur l'humain" (C.D. (98) 16)
19. Présentation sur les "Principes relatifs aux contrats de réassurance" (voir Annexe 2 ci-après)

ANNOTATIONS

1. La 98^{ème} session du Conseil de Direction se tiendra au siège d'UNIDROIT, commençant mercredi 8 mai 2019 à 9h30 et se terminant vendredi 10 mai à 13h30 avec une présentation sur les "Principes relatifs aux contrats de réassurance " (voir le Programme en Annexe 2).

Point n° 2 – Nominations

a) Premier et deuxième Vice-Présidents du Conseil de Direction

2. Depuis 1977, le Conseil de Direction est appelé lors de chaque session annuelle à élire un premier et un deuxième Vice-Présidents qui, conformément à l'article 11 du Règlement intérieur de l'Institut, sont en fonction jusqu'à la session suivante. Actuellement, le poste de premier Vice-Président est occupé par le doyen du Conseil et celui de deuxième Vice-Président par l'un des membres du Conseil les plus anciens. Depuis 1994, le poste du deuxième Vice-Président a été pourvu selon un critère de rotation géographique.

b) Membres *ad honorem* du Conseil de Direction

3. Il est de tradition, lors de la tenue de la première session du Conseil après la fin de leur mandat, que les anciens membres du Conseil de Direction soient nommés membres du Conseil de Direction *ad honorem* en reconnaissance des services qu'ils ont rendus à l'Institut.

4. Le Conseil de Direction est invité à nommer membres *ad honorem* les personnes suivantes: (par ordre alphabétique): Prof. Radu Bogdan Bobei, Prof. Nuria Bouza Vidal, Prof. B. Bahadır Erdem, Mme Monique Jametti, Prof. Miklós Király, Prof. Lyou Byung-Hwa, Prof. Jan Lambert Neels, Prof. Wojciech Popiołek, Mme Rachel Sandby-Thomas, S.E. M. Álvaro Sandoval Bernal, Prof. Daniel Tricot, Prof. Spyridon Vrellis, et M. Roger Wilkins.

c) Membres du Comité Permanent

5. Conformément à l'article 7(1) du Statut organique "se compose du Président et de cinq membres nommés par le Conseil de Direction parmi ses membres". Par ailleurs, conformément à l'article 7(2), les membres du Comité Permanent restent en fonction pendant cinq ans et sont rééligibles. Le Règlement de l'Institut confère différents pouvoirs au Comité Permanent et en particulier l'élaboration de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale (article 1(2)), la garantie de la continuité du fonctionnement de l'Institut conformément aux directives données par le Conseil de Direction (article 17(1)), la nomination et la promotion de certaines catégories du personnel (articles 40, 41 et 42), ainsi que la prise de mesures disciplinaires à l'égard des membres du personnel (article 62).

6. Les membres actuels du Comité Permanent sont: M. Hans Georg Bollweg, Prof. Arthur Hartkamp, Prof. Henry Gabriel et Prof. Jorge A. Sánchez Cordero. Mme Rachel Sandby-Thomas a cessé ses fonctions de membre du Conseil de Direction le 1er janvier 2019 et a donc cessé à cette date d'être membre du Comité Permanent.

7. Si les quatre membres restants du Comité Permanent souhaitent continuer à siéger au Comité Permanent, le Conseil de Direction devra renouveler leur mandat. Un nouveau membre doit être nommé pour remplir le poste vacant.

Point n° 15 – Ressources d’information et politique d’UNIDROIT

8. Ce point comprendra une présentation de la nouvelle base de données UNILEX par le Professeur Michael Joachim Bonell.

Point n° 16 – Propositions relatives au Programme de travail pour la période triennale 2020 – 2022 et commentaires parvenus par le Secrétariat

9. Conformément à l’article 11(2) du Statut organique d’UNIDROIT, le Conseil de Direction établit le Programme de travail de l’Institut et fait une proposition à l’Assemblée Générale en vue de son approbation (article 5(3) du Statut organique). L’Assemblée Générale a adopté le Programme de travail pour la période triennale 2017-2019 lors de sa 73^{ème} session le 1^{er} décembre 2016 (cf. UNIDROIT 2016 – A.G. (78) 8, A.G. (78) 3 corr.).

Point n° 19 – Date et lieu de la 99^{ème} session du Conseil de Direction

10. Le Conseil de Direction pourrait envisager la tenue de sa 99^{ème} session du 6 au 8 mai, du 20 au 22 mai, ou du 27 au 29 mai 2020.

ANNEXE 1

**Présentation du Commentaire officiel sur la Convention du Cap et le Protocole
aéronautique – Quatrième Edition (2019) par le Professeur Sir Roy Goode C.B.E., Q.C. et
le Professor Jeffrey Wool (Secrétaire Général du AWG)**

Jeudi 9 mai, 17 h 00

Le Commentaire officiel sur la Convention relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles et le Protocole aéronautique, produit par le Professeur Sir Roy Goode conformément à une Résolution de la Conférence diplomatique du Cap, a été publié en 2002 et est



rapidement devenu le guide par excellence de la Convention et du Protocole aéronautique. Il a été révisé pour la dernière fois en 2013. Beaucoup de choses ont changé au cours des cinq dernières années. La Convention a maintenant été ratifiée par 79 Etats et le Protocole par 76 Etats, ainsi que par l'Union européenne (c'est-à-dire la Communauté européenne au moment de la ratification). L'expérience du secteur de l'aviation, fondée sur un grand nombre de transactions inscrites au titre de la Convention et du Protocole - le million d'inscriptions a été atteint en janvier 2019 -, a révélé une multitude de nouvelles questions qui doivent être traitées. En outre, le Registre international pour les biens aéronautiques a été progressivement mis à jour et des installations sensiblement améliorées sont en

cours d'élaboration et feront l'objet d'un nouveau règlement devant entrer en vigueur en 2019 après approbation par le Conseil de l'OACI. Dans cette quatrième édition, Sir Roy a largement révisé et élargi le Commentaire officiel pour tenir compte de ces développements et d'autres développements importants. La nouvelle version du Commentaire officiel est un guide essentiel pour tous ceux qui sont intéressés ou impliqués dans le financement et le leasing aéronautique.

Sir Roy Goode est également l'auteur du Commentaire officiel sur la Convention et le Protocole de Luxembourg, tel que mandaté par la Conférence diplomatique de Luxembourg en 2007, ainsi que du Commentaire officiel sur la Convention et le Protocole spatial adopté par une Conférence diplomatique à Berlin en 2012, dont des exemplaires peuvent être achetés à UNIDROIT.



Sir Roy Goode, CBE, QC, est professeur émérite de droit à l'Université d'Oxford, membre émérite du St John's College, Oxford, et membre de la British Academy. Il a été Président du Comité d'étude d'UNIDROIT à l'origine du projet du Cap, Rapporteur des trois sessions conjointes du Comité d'experts gouvernementaux d'UNIDROIT et du Sous-comité juridique de l'OACI, Président du Comité de rédaction de la Conférence diplomatique du Cap et Rapporteur de la Commission plénière à la Conférence diplomatique pour l'adoption du Protocole ferroviaire à la Convention relative aux garanties internationales portant sur des

matériels d'équipement mobiles, ainsi que de la Conférence diplomatique chargée d'adopter le Protocole portant sur les questions spécifiques aux biens spatiaux.

Jeffrey Wool est le Secrétaire Général du **Groupe de travail aéronautique (AWG)**, un groupe international sectoriel sans but lucratif qui travaille à l'élaboration de politiques, réglementations et règles visant à faciliter le financement et le leasing aéronautique international avancé. Jeffrey agit à ce titre en détachement de **Blakes**, un cabinet d'avocats international de premier plan. Jeffrey est également professeur de droit des affaires internationales à l'**Université de Washington**. Il est chercheur principal au Harris Manchester College d'Oxford et membre affilié de la faculté de l'**Université d'Oxford**. Il est le Président de la **Fondation d'UNIDROIT**.



Jeffrey a joué un rôle central, au nom de l'AWG, dans l'élaboration, la négociation et la ratification/mise en œuvre nationale de la Convention du Cap (CTC). Il a présidé le groupe qui a préparé le projet initial du Protocole aéronautique, préside le Comité consultatif international pour le Registre international de la CTC, et est le directeur exécutif du projet universitaire Oxford - UW CTC. Il dirige maintenant un projet mondial de promotion et d'évaluation de la ratification et de la conformité à la CTC.

Jeffrey coordonne tous les projets de l'AWG, y compris la réforme des banques (exigences de capital), le crédit à l'exportation et la circulation transfrontalière des aéronefs, et travaille quotidiennement avec les gouvernements et les organisations internationales du monde entier.

ANNEXE 2

PRESENTATION SUR LE DROIT DES CONTRATS DE REASSURANCE

UNIDROIT
Villa Aldobrandini
Via Panisperna 28, Rome

10 mai 2019, 11h30



universität
wien



University of
Zurich^{UZH}

- | | |
|---------------|--|
| 11.30 - 11.40 | Bienvenue et Introduction – Professeur Alberto Mazzoni (Président du Conseil de Direction d’UNIDROIT) |
| 11.40 - 12.00 | Introduction des Principes relatifs aux contrats de réassurance et de leur lien avec les Principes d’UNIDROIT relatifs aux contrats du commerce international – Professeur Helmut Heiss (Université de Zurich) |
| 12.00 - 12.20 | “Obligations” et “Recours” dans les Principes relatifs aux contrats de réassurance par rapport aux Principes d’UNIDROIT relatifs aux contrats du commerce international – Professeure Diana Cerini (Université Milano Bicocca) |
| 12.20 - 12.40 | Point de vue d’un assureur direct - Lari Kuitunen (If P&C Insurance) |
| 12.40 - 13.00 | Point de vue d’un réassureur – Eberhard Witthoff (Munich Re Group) |
| 13.00 - 13.30 | Discussion |



Helmut Heiss est professeur titulaire à l'Université de Zurich et avocat. Il possède des connaissances approfondies et une expérience considérable dans divers domaines du droit privé, en particulier en droit des contrats d'assurance et de réassurance ainsi qu'en droit international privé. Helmut Heiss préside également le Groupe de travail sur les Principes du droit européen du contrat d'assurance (PDECA) et le Groupe de travail sur les Principes du droit du contrat de réassurance (PRICL).



Diana Cerini est professeur titulaire de droit privé comparé à la Faculté de droit de l'Université de Milan Bicocca. Elle est l'auteure de plusieurs livres et articles portant, entre autres, sur le droit des assurances, les services financiers et le droit de la responsabilité civile. Elle a mené des recherches au niveau national et international et a été professeure invitée dans diverses universités étrangères. Elle a été membre du Comité d'arbitrage de la Banque d'Italie - *Arbitro Bancario Finanziario* chargée de la résolution des conflits entre les banques et d'autres intermédiaires financiers et clients et possède une longue expérience dans le conseil juridique et l'arbitrage. Elle a été membre italien de la PDECA (Principes du droit européen du contrat d'assurance) et actuellement du Groupe PRICL (Principes du droit du contrat de réassurance).



Lari Kuitunen est directeur de la réassurance chez If P&C Insurance Ltd depuis près de 10 ans. Ifi P&C est l'une des plus grandes compagnies d'assurance des pays nordiques (en fait, la plus grande si l'on considère les pays nordiques comme une entité combinée). Il a obtenu un Master of Economics à l'Université d'Helsinki en 2007 et un Master of Laws à l'Université d'Helsinki en 2010, son mémoire de maîtrise sur la responsabilité des réassureurs en matière d'indemnisation des sinistres dans certaines circonstances particulières, a été récompensé pour son excellence. Son expertise de l'industrie l'a amené à s'occuper de la négociation, de la rédaction, de l'exploitation et de la supervision des contrats de réassurance à long terme. Il est membre du comité consultatif des assureurs du projet PRICL.



Dr. Eberhard Witthoff est responsable des sinistres de Munich Re depuis 2016 pour les clients internationaux et la région Asie-Pacifique. Il est responsable dans le monde entier des sinistres Cyber, Responsabilité Civile, Risque de crédit et Agro. Eberhard a commencé sa carrière en tant qu'avocat spécialisé dans les assurances et les contrats dans un cabinet d'avocats à Munich au service d'une clientèle nationale et a rejoint Munich Re en 1997 en tant que spécialiste en assurance primaire (incendie/industrie). De 2001 à 2005, il a été Senior Claims Lawyer pour le marché allemand. En 2005, il est devenu responsable des sinistres pour l'Europe centrale et orientale. De 2007 à 2016, il a été responsable des sinistres de la division Allemagne, Asie-Pacifique et Afrique.